



Socle de connaissances minimal des attachés – mise à jour 2020

I. - CULTURE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

A. - Droit constitutionnel

1. La Constitution et la hiérarchie des normes ;
2. Le Conseil constitutionnel ;
3. Le pouvoir exécutif :
 - le Président de la République ;
 - le Gouvernement.
4. Le pouvoir législatif :
 - le Parlement ;
 - la procédure législative ordinaire ;
 - le contrôle de l'action du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques.

B. - Institutions administratives

1. L'administration de l'Etat :
 - administration centrale ;
 - autorités indépendantes et organes centraux de conseil et de contrôle (Défenseur des droits, Conseil économique, social et environnemental, Conseil d'Etat, Cour des comptes) ;
 - administration territoriale de l'Etat et déconcentration ;
 - les juridictions administratives ;
 - la réforme de l'Etat depuis 20 ans.
2. Les collectivités territoriales :
 - la libre administration des collectivités territoriales et la décentralisation (grandes étapes et principes généraux) ;
 - les formes de collectivités territoriales et de coopération intercommunale et leurs attributions ;
 - les contrôles sur les collectivités territoriales ;
 - la réforme des collectivités territoriales depuis 2014.

C. - Droit administratif

1. L'action administrative :
 - les grands principes du service public, la notion de service public, l'intérêt général ;
 - la procédure administrative non contentieuse (consultation, motivation, transparence) ;
 - le contrôle de légalité ;
 - le pouvoir réglementaire ;
 - les actes administratifs unilatéraux et les contrats administratifs.

2. Les grands principes du contentieux administratif et de la responsabilité administrative.

D. - Gestion des ressources humaines dans les administrations publiques

1. Les principes généraux du statut général des fonctionnaires et leur application ;

2. Droits et obligations du fonctionnaire, déontologie et discipline.

II. - FINANCES PUBLIQUES

A. - L'approche globale des finances publiques

1. Les grands principes finances publiques : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité;

2. Le pilotage des finances publiques :

- gouvernance financière et budgétaire de la zone euro ;
- incidences économiques des mesures budgétaires et fiscales ;
- la maîtrise des finances publiques.

3. Les acteurs des finances publiques :

- les gestionnaires, ordonnateurs et comptables ;
- les juridictions financières.

B. - Le budget de l'Etat

1. Les lois de finances :

- les différentes catégories de lois de finances ; la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 ;
- loi de finances et loi de programmation des finances publiques ;
- préparation et adoption des projets de loi de finances ;
- contenu et structure des lois de finances ;
- exécution et contrôle des lois de finances.

2. Les ressources :

- les différentes ressources fiscales de l'Etat ;
- les ressources d'emprunts ;
- les autres ressources.

3. Les dépenses :

- la nouvelle architecture budgétaire par missions et par programmes ;
- la nomenclature budgétaire par destination et par nature ;
- la portée et les modifications apportées en cours d'exécution à l'autorisation initiale de dépenser.

4. La gestion budgétaire :

- le déficit, l'emprunt, la dette ;
- les textes réglementaires relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique.

III. - ORGANISATION, FONCTIONNEMENT ET POLITIQUES DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

A. – Les grandes étapes de la construction européennes et les différents élargissements

1. Les traités ;
2. Les Etats membres.

B. - Les aspects institutionnels et financiers de l'Union européenne

1. Adhésion et retrait de l'Union européenne ;
2. Composition et attributions des institutions de l'Union européenne ;
3. Processus décisionnels au sein des institutions de l'Union européenne et rôle des parlements nationaux ;
4. Principes généraux du budget de l'Union européenne et de la contribution financière des Etats membres.

C. - Les principales politiques

1. Les libertés de circulation (travailleurs, marchandises, services, capitaux) ;
2. La politique agricole commune (PAC) et le développement rural ;
3. La politique régionale ;
4. La politique commerciale commune ;
5. La politique économique et monétaire ;
6. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ;
7. La politique sociale.

D. - La protection des droits fondamentaux

1. Les valeurs de l'Union européenne et leur protection ;
2. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la Cour de justice de l'Union européenne ;
3. La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la Cour européenne des droits de l'homme.

IV. - CULTURE NUMÉRIQUE

A. - Le socle de compétences numériques

1. Informations et données :
 - mener une recherche et une veille d'information ;
 - gérer des données ;
 - traiter des données.

2. Communication et collaboration :

- interagir ;
- partager et publier ;
- collaborer ;
- s'insérer dans le monde numérique.

3. Création de contenu :

- développer des documents textuels ;
- adapter les documents à leur finalité.

B. - L'administration numérique

1. Les enjeux et les politiques de l'administration numérique :

- les notions de services en ligne, d'ouverture des données (open data), de mégadonnées (big data), de nuage (cloud) et d'intelligence artificielle ;
- les politiques publiques du numérique ;
- les grands principes du marché unique numérique ;
- la dématérialisation des rapports entre le public et l'administration.

2. Les principaux acteurs étatiques de l'administration numérique, dont la commission nationale informatique et libertés ;

3. La réglementation de l'administration numérique :

- le règlement général sur la protection des données ;
- la loi informatique et libertés ;
- l'utilisation des outils et données numériques ; la diffusion des documents administratifs ; la réutilisation des données publiques.